

**MAIRIE****DE LESCURE  
D'ALBIGEOIS  
81380****DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2025**

Le 17 février 2025, à 18 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

**Nombre de conseillers**

En exercice	27
Présents	22
Votants	24

**Date de convocation :**

11/02/2025

**Date d'affichage :**

11/02/2025

**Numéro :**

09/2025

**Présents :** Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Bruno BARDES – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Jérôme SABRIE – Sylvie CLERGUE – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

**Absents excusés représentés :** Marie LACAN (B. DELBRUEL) – Marie-Pierre CAMBON (F. CHINCHOLLE)

**Absents non excusés non représentés :** Xavier PETIT – Francis SALABERT – Guy INTRAN.

**Secrétaire de séance :** Michel ALBENGE

**ACQUISITION DES PARCELLES SECTION AC 187 – 188 (IMPASSE DU RAT) POUR LA RÉGULARISATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL**

Dans le cadre de la gestion du domaine public routier communal, il a été constaté que les parcelles cadastrées AC 187 et AC 188, situées Impasse du Rat bien qu'administrativement encore propriétés privées, sont utilisées depuis de nombreuses années comme partie intégrante de la voirie communale.

Cette situation nécessitant une mise en conformité, la commune a engagé des démarches auprès des propriétaires concernés afin de procéder à une régularisation foncière.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'après échanges avec les propriétaires respectifs, M. Didier BLIN (propriétaire de la parcelle cadastrée AC 187) ainsi que Mme Pauline GRECOURT et M. Flavien ROQUES (propriétaires de la parcelle cadastrée AC 188), ces derniers ont donné leur accord pour la cession de ces terrains à la commune pour un montant symbolique d'un euro chacun, afin d'officialiser leur intégration au domaine public routier communal.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir lesdites parcelles pour assurer la régularisation de la situation administrative de celles-ci.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants ;

Vu l'intérêt général de l'opération visant à sécuriser et régulariser l'usage public de ces parcelles ;

Considérant que :

- Les parcelles cadastrées AC 187 et AC 188 situées Impasse du Rat sont de fait intégrées à la voirie communale et qu'une régularisation de cette situation a été sollicitée
- Les propriétaires actuels, M. Didier BLIN pour la parcelle AC 187 et Mme Pauline GRECOURT et M. Flavien ROQUES pour la parcelle AC 188, ont accepté de céder à la commune lesdites parcelles pour un euro symbolique
- Cette acquisition ne générera pas de dépense autre que les frais de notaire, lesquels seront pris en charge par la collectivité

Entendu l'exposé ci-dessus,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le 19/02/2025

ID : 081-218101442-20250217-DELIB\_09\_2025-DE



- **DÉCIDE** d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section AC n°187 et 188, situées Impasse du Rat, appartenant respectivement à M. Didier BLIN et à Mme Pauline GRECOURT et M. Flavien ROQUES.
- **INDIQUE** que ces parcelles, une fois acquises, intègrent officiellement le domaine public routier communal.
- **PRÉCISE** que les frais de notaire et autres frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette acquisition dont l'acte notarié.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire**  
**Elisabeth CLAVERIE**



**Le Secrétaire de séance**  
**Michel ALBENGE**